

**ARRÊTÉ N°26.227**

**PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS  
SPORTIFS ET SALLES COMMUNALES EN RAISON DE L'ÉPISODE  
CANICULAIRE**

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L2212-1, L2212-2, L2212-4 et suivant du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des établissements recevant du public, des structures sportives, et des usagers ;

Considérant le placement du département de l'Essonne en vigilance orange « canicule » par Météo-France et les fortes chaleurs annoncées sur le territoire communal ;

Considérant que les équipements concernés ne disposent pas des conditions de rafraîchissement ou de ventilation suffisantes permettant d'assurer l'accueil du public dans des conditions compatibles avec l'épisode caniculaire ;

Considérant que la salle Gaston Vial dispose d'équipements et de conditions d'accueil permettant d'assurer la sécurité du public malgré l'épisode caniculaire ;

ARRÊTE :

**Article 1-** Les installations sportives communales suivantes seront fermées aux activités sportives à compter du lundi 22 juin 2026 à 18 h 00 au samedi 27 juin 2026 à 8h00.

- Complexe Georges Brassens, 1 rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Stade Sébastien Haller, 1 rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Complexe Joseph Mahmoud, 1 rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Gymnase Auguste Delaune, 59 rue de la Côte d'or, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Gymnase des Bergeries, 30 rue Gaston Grinbaum, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Gymnase Pardoux, 34 rue du Docteur Charolais, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Gymnase Baquet, 116 rue du Potager, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Structures sportives extérieures ouvertes à l'usage direct du public (City Stades, atelier santé bien être Clos de la Régale...), 91270 Vigneux-sur-Seine.

Ainsi que les salles communales suivantes :

- Salle Daniel Fery
- Salle Paul Langevin
- Salle Ambroise Croizat
- Foyer du Lac
- Salle Huido

**Article 2** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Directeur des services,
- La Police municipale,
- Conseiller municipal délégué aux sports,
- Adjointe au maire déléguée à la Vie associative.

**Article 3** - Le présent arrêté sera affiché au sein des structures sportives de la Commune.

Fait à Vigneux-sur-Seine

Le Maire  
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 23/06/2026

The image shows the official circular stamp of the Municipality of Vigneux-sur-Seine, Essonne. The stamp features a central emblem with a castle and the text "MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE" and "(Essonne)". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Th. Chazal".